

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE-EST

COMMUNE DE BETTELAINVILLE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2011

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	13
VOTANTS :	14

L'an deux mille onze, le quatorze février à dix-neuf heures quinze minutes,
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la Présidence de Monsieur KIFFER René, Maire.

Etaient présents :

Mme RAMEAU Aline,
MM KIFFER René, DAGNEAUX Joël, DIOU Bernard, COUTURIER Jean-Marc, FRANCOIS Christian,
GILLES Laurent, LECOMTE Dominique, LEGEAY Christian, METHIA Yves, RENEAUX Guy, SABATIER Joël,
VIGNALE Pascal.

Absents excusés : Mme LELEUX Aline qui donne procuration de vote à DAGNEAUX Joël.
M. DROUVIN Nicolas.

Date de l'envoi de la convocation : 09 février 2011

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 06 décembre 2010

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 06 décembre 2010.

2. Réhabilitation du presbytère d'Altroff : prêt bancaire

Le Maire expose que la transformation du presbytère d'Altroff en 4 logements et l'aménagement du garage en 1 logement sur la même parcelle, nécessite un emprunt bancaire.

L'adjoint au Maire, M. Bernard DIOU, est chargé de conduire ce dossier auprès des banques.

Après consultation de plusieurs organismes bancaires, il s'avère que la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne est la banque nous offrant les meilleures garanties.

Le prêt proposé, nommé FLEXILIS, est un financement sur mesure, qui se décompose en 2 phases :

- Mobilisation des fonds au fur et à mesure de l'avancée des besoins réels jusqu'au 31/12/11
- Consolidation d'une partie ou de la totalité l'enveloppe financière à tout moment

Les caractéristiques du prêt :

Montant demandé :	500 000 €
Durée du prêt :	25 ans
Remboursement :	trimestriel
Taux fixe :	4,19 %

Ce taux est garanti jusqu'au 25/06/2011, pour le montant qui sera consolidé à cette date. Ce montant représentera soit la totalité de l'emprunt, soit une partie. Dans ce dernier cas, le montant restant à emprunter sera réalisé sous les meilleures conditions de taux du moment.

Le Conseil Municipal,
AUTORISE Le Maire à signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne
Ardenne dans les conditions énoncées.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3. Divers

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.
Bettelainville, le 15 février 2011

Le Maire,

René KIFFER

